



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-06-01

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2019

Le trois juin deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt neuf mai deux mil dix-neuf, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

**Etaient présents :** Benoît PIRON, Eric CATHELINEAU, Johann BARANGER, Bruno MALLET, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Marie-Elisabeth PIGNON, Marylène GIRAUDON, Pascal POUBLANC, Sophie AUGER, Valérie BOUCHET, Patrick CLISSON, Jean-Pierre DUMEZ, Jacky FAVREAU, Audrey GENTILLEAU, Mathieu MACOIN, Philippe NOIRTAULT, Emmanuel ROUSSELOT.

**Absents excusés :** Cécile TAVENEAU a donné pouvoir à Benoît PIRON  
Sandra VIDARD-ROUVREAU a donné pouvoir à Philippe NOIRTAULT  
Damien PARNAUDEAU, Angélique BOURDIN, Patrice NIVAUULT

**Absents non excusés :** Chrystèle JARNY, Anthony PEIGNON

**Secrétaire de séance :** Marylène GIRAUDON, assistée d'Angélique ROCHE-PRIVE

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 mai 2019

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 mai 2019 avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

### Aménagement de la Francette – Soutiers

La commission communale Voirie s'est réunie le 31 mai dernier pour analyser les différentes offres reçues concernant l'aménagement de la maison des associations, appelée « La Francette ».

L'analyse de la commission est la suivante :

Relevé topographique	
<b>Céline Métails</b> <b>(Saint Maixent)</b>	<b>1 196,40 €</b>
Alpha Géomètre (Parthenay)	1 548,00 €

Aménagement de la Francette – Soutiers (suite)

Bureau de contrôle	
APAVE	9678,00 € 10038,00 €
DEKRA	4 680,00 €
<b><u>SOCOTEC</u></b>	<b><u>3 720,00 €</u></b>

Coordination SPS		Diagnostic amiante & plomb	
APAVE	3 060,00 €	<b><u>APAVE</u></b>	<b><u>1 056,00 €</u></b>
<b><u>DEKRA</u></b>	<b><u>2 860,80 €</u></b>	DEKRA	1 398,00 €
SOCOTEC	4 152,00 €	SCEDI GOBIN	3 256,80 €

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les diverses propositions soulignées dans les tableaux ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur Jean-Pierre DUMEZ sort de la séance, étant personnellement concerné par le sujet suivant. L'Assemblée compte désormais 19 membres votants.

**Cession de terrain à un privé – Soutiers**

Il s'agit d'une bande de terre, d'environ 8 à 10 mètres carré, située à la Pinière du Bas, à Soutiers.

Pour ajuster réglementairement ce bout de terre communale occupée par un administré, il est nécessaire que l'Assemblée accepte la cession de ce terrain communal, à l'euro symbolique. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur, Monsieur Jean-Pierre DUMEZ.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cession du terrain, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».





▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-06-01

Monsieur Jean-Pierre DUMEZ réintègre la séance. L'Assemblée compte désormais 20 membres votants.

### Servitude de passage et droit de creusage pour une cession de terrain à un privé – Soutiers

L'assemblée a acté la cession de deux terrains communaux, cadastrés B 556 et B 1007 et situés sur la commune de Soutiers, dans la délibération n° 2019-03-04-05, lors du conseil municipal du 4 mars 2019.

Le nouvel acquéreur bénéficiant déjà d'une servitude de passage grevée sur la parcelle communale B 647, il est judicieux de faire continuer ce droit de passage sur les parcelles contiguës récemment cédées par la municipalité. De plus, le propriétaire est obligé d'emprunter la parcelle communale B 647 car il ne bénéficie pas d'entrée à sa propriété par la rue principale, Route du Val de Flore.

Une question se pose concernant le passage des réseaux techniques (eau, électricité, téléphone) sur les parcelles B 556 et B 1007. Pour faciliter ces éventuels travaux, l'assemblée peut accorder un droit de creusage, avec une obligation de remise en état, à la charge du propriétaire, du fond dominant (projet de goudronnage de la parcelle communale B 647, lié au projet d'aménagement de la maison des associations, La Francette).

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cession du terrain, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Acquisition d'un véhicule technique

Il s'agit d'un véhicule agricole d'occasion, pour la nécessité des services techniques et l'entretien de la voirie communale. Une reprise de l'ancien véhicule, le tracteur de marque Renault, est prévue et s'élève à 3 120 euros.

Trois devis ont été demandés, en publicité sur nos supports de télécommunication habituels :

Fournisseur	Modèle	Coût acquisition – montant TTC
MIGAUD	Case	33 600,00
GONNIN DURIS	New Holland	21 720,00
BALLANGER	Massey F	28 900,00

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition financière la mieux-disante, à savoir le tracteur New Holland, fourni par GONNIN DURIS, pour la somme de 21 720 euros, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Les autres offres n'ont pas été retenues.





▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-06-01

### Modernisation des bureaux du service de la mairie

Avec la création de la commune nouvelle, il apparaît nécessaire de repenser l'aménagement des bureaux de la mairie de Saint-Pardoux, pour créer un poste de travail supplémentaire, dans le bureau commun à côté de l'accueil. Certains mobiliers, servant de classement, peuvent être réutilisés. Trois prestataires ont été sollicités :

Fournisseur	Détail projet d'aménagement	Coût - montant TTC
Société Lière buro NIORT	3 bureaux + réutilisation table existante = 4 postes de travail Bras pour 2 écrans d'ordinateur pour chaque poste 1 caisson métal + réutilisation de 2 existants 4 fauteuils neufs testés par les agents	4 840,74
Entreprise Jubien ECHIRE	4 bureaux neufs = 4 postes de travail Bras pour 2 écrans d'ordinateur pour chaque poste 1 caisson métal + réutilisation de 2 existants 4 fauteuils neufs testés par les agents	6 728,52
Société Manutan NIORT	3 bureaux + table modulaire demi-lune = 4 postes de travail Bras pour 2 écrans d'ordinateur pour chaque poste 1 caisson métal + réutilisation de 2 existants 4 fauteuils neufs testés par les agents	4 586,65

Divers échanges ont lieu pour le détail du réaménagement des bureaux du service de la mairie. Aucun vote n'a suivi les débats. Ce point sera donc reporté à une prochaine séance.

### Mise à disposition du Presbytère à l'équipe paroissiale

La Municipalité a engagé la rénovation complète des chambres du Presbytère. Un bail, pour la mise à disposition de pièces du Presbytère au profit de l'équipe paroissiale, a été signé le 10 mars 2017.

Avec ces nouveaux aménagements et en concertation avec l'équipe paroissiale, il est nécessaire de revoir la désignation et la consistance des locaux loués, de la manière suivante :

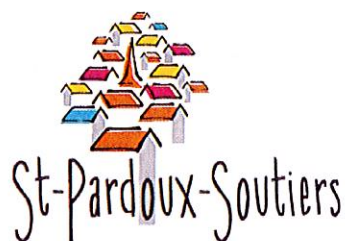
« Maison d'habitation servant de Presbytère, sise au bourg de Saint-Pardoux, comprenant :

- Au rez-de-chaussée : 1 chambre avec salle d'eau, 1 salle de catéchisme, accès à la salle de l'Etape, toilettes.
- Au 1er étage : un lieu de stockage propre, au fond du couloir, servant de stockage pour la crèche et divers mobiliers appartenant à la paroisse. »

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les nouvelles modalités de mise à disposition de pièces du presbytère à l'association Diocésaine de Poitiers, pour l'équipe paroissiale de Saint-Pardoux, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».





► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-06-01

### Tarif repas du restaurant scolaire pour la rentrée 2019-2020

Les tarifs pratiqués actuellement sont les suivants :

- Abonné régulier : 2,65 euros,
- Abonné occasionnel : 3,77 euros,
- Repas adultes et encadrants : 5,30 euros.

Pour la rentrée 2019-2020, il est proposé, à l'Assemblée, les tarifs suivants :

- Abonné régulier : 2,70 euros,
- Abonné occasionnel : 3,80 euros,
- Repas adultes et encadrants : 5,50 euros.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de nouveaux tarifs appliqués au 1<sup>er</sup> septembre 2019, au restaurant scolaire, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Tarif location sonorisation du Foyer Rural – Saint-Pardoux

Il s'agit d'un achat effectué par la municipalité le 5 mars 2019, qui pourrait être mis en location, pour les tarifs suivants :

- Particulier : 60,00 euros,
- Associations communales : gratuit,
- Entreprise : 90,00 euros.

Une caution d'un montant de 500 euros sera demandée, à chaque location, au moment de la signature de la convention.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition de nouveaux tarifs appliqués à la location de la sonorisation, dans la salle du Foyer Rural, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Révision des loyers communaux – Saint-Pardoux

Il s'agit des logements situés 9 Lotissement des Rambaudières et 24 Lotissement Pré de la Cure, les autres logements communaux bénéficiant d'une évolution automatique à la date anniversaire du contrat de location. En 2018, il n'y a pas eu d'augmentation, selon l'évolution légale des indices de prix à la consommation.

Adresse	Montant loyer en euros	Augmentation INSEE	Proposition montant
	2018	2019	Juillet 2019
9 Cité des Rambaudières	566,47	+ 9,62	576,09
28 Lotissement du Pré de la Cure	388,49	+ 6,60	395,09



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-06-01

## Révision des loyers communaux – Saint-Pardoux (suite)

L'assemblée décide de refuser la proposition d'augmentation des loyers détaillée ci-dessus, et donc de maintenir les loyers à leur valeur actuelle.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette décision, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## Tickets jeune : pass loisirs-culture

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été décidé lors du vote du budget la mise en place une aide financière en faveur des jeunes habitants de la commune nouvelle, sous forme de « tickets jeunes », pour la tranche d'âge 6-16 ans.

Sur présentation de justificatifs, une somme annuelle plafonnée à 30 euros par enfant pourra être versée, pour des activités culturelles et sportives listées ci-dessous :

- Parc animalier, parc d'activités, centre nautique,
- Activité sportive, musicale et artistique : UNSS, licence, cours,
- Sorties loisirs : patinoire, bowling, lasergame, piscine, cirque, ludothèque, médiathèque...
- Visite monument : musée, château...
- Sortie culturelle : forum, congrès, spectacle, Cinéma, Concert,
- Livres, CD, abonnement magazine enfants (jeux vidéo et jouets exclus).

Chaque famille devra regrouper les justificatifs de paiement (facture, attestation d'acquiescement, ticket), où le montant de l'activité est explicitement précisé. La commune procédera à un versement unique à la famille concerné, par un arrêté du Maire nominatif. La dépense correspondante a été inscrite au chapitre 67 du budget principal de l'exercice 2019, soit la somme de 10 000 euros.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette aide financière et leurs modalités, en faveur des jeunes habitants de la commune nouvelle, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## Plan de financement subvention animation culturelle

### Spectacle « BREVES DE FORRO »

Pour contribuer à une soirée festive le 13 juillet prochain, un spectacle est proposé à la population, au jardin Val de Flore de Soutiers. La Collectivité peut demander une aide au Département pour la diffusion artistique en milieu rural.





▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-06-01

### Plan de financement subvention animation culturelle (suite)

Le plan de financement se décompose de la façon suivante :

<b>DEPENSES</b>	<b>en Euros</b>	<b>RECETTES</b>	<b>en Euros</b>
<i>Détails des principaux postes</i>		<i>Financements publics</i>	
Spectacle « BREVES DE FORRO »	2 300,00	• Département	1 200,00
		• Commune	1 100,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 300,00</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 300,00</b>

### Plan de financement subvention animation culturelle (suite)

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'aide du Département pour la diffusion artistique en milieu rural, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Ecritures comptables liées à l'acquisition d'un véhicule technique

L'achat d'un véhicule agricole est nécessaire pour le bon fonctionnement du service technique, en remplacement du tracteur actuel, de modèle Renault. Une reprise de l'ancien véhicule est prévue pour la somme de 3 120 euros.

Ainsi, il est nécessaire d'effectuer des écritures comptables, qui n'appellent pas de décision de l'assemblée délibérante après avis du receveur principal.

### Optimisation des bases fiscales proposée par la communauté de communes Val de Gâtine

Les collectivités disposent du cadre juridique et opérationnel pour réaliser, dès à présent, un travail de valorisation de leurs bases fiscales, qui entre dans le calcul du dégrèvement de TH et la fiabilisation des bases de taxe foncière.

Sans remettre en cause le travail annuel de la commission communale des Impôts Directs (CCID) ni celui des services fiscaux départementaux, il peut être procédé à une mise à jour dans sa globalité en détectant les fausses vacances, les éléments de confort non déclarés, les fausses ruines...

C'est pourquoi la communauté de communes Val de Gâtine, par délibération du 7 mai 2019, a souhaité lancer une démarche d'optimisation des bases fiscales sur l'ensemble de son périmètre en étroite collaboration avec ses communes adhérentes afin de permettre à l'administration fiscale de reclasser les bâtis dans la catégorie afférente et ainsi impacter directement la valeur locative servant au calcul de la fiscalité locale.





▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-06-01

### Optimisation des bases fiscales proposée par la communauté de communes Val de Gâtine (suite)

Pour accompagner les communes dans ce travail, le cabinet ECOFINANCES met à disposition un logiciel avec formation pour la prise en main de l'outil, pour un coût total de 16 240 euros TTC. La communauté de communes a décidé de prendre en charge 50 % de ce coût, le reste étant supporté par les communes-membres qui le désirent. La dépense pour Saint-Pardoux-Soutiers sera de 566€.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la participation à l'achat de ce logiciel, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Instruction des demandes d'urbanisme par la communauté de communes Val de Gâtine

Pour l'instruction des actes, la commune a missionné la communauté de communes Val de Gâtine pour les certificats d'urbanisme opérationnels (CUB), les permis de construire (PC), les permis de démolir (PD) et les permis d'aménager (PA).

Lors de la signature de la convention, il n'a pas été fait de différence entre les DP « travaux » et les DP « division ». Avant la signature de la convention, les services de l'Etat instruisaient, pour le compte des communes, les DP « division ».

Or, lesdites DP peuvent présenter un enjeu en terme d'aménagement et la communauté de communes aurait besoin des données de division pour instruire les PC qui suivront. Le coût d'instruction se rajoutant serait de 87,50 euros par DP « division ».

Ainsi, la communauté de communes propose à ses communes-membres un avenant à la convention d'instruction ADS déjà signée.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la signature de cet avenant pour l'instruction des DP « division », avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Régime indemnitaire nouvelle commune

Ce point est sans objet car le comité technique du Centre de Gestion doit d'abord formuler son avis, lors de sa séance du 25 juin prochain.





► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-06-01

### Augmentation du temps de travail d'un agent technique et d'un agent administratif

Au service du restaurant scolaire et entretien des bâtiments, l'aménagement de nouveaux bâtiments communaux entraîne une augmentation du temps d'intervention pour leur entretien hebdomadaire. En 2018, un agent technique a réalisé 200 heures supplémentaires pour pallier à cette nouvelle charge de travail. Ainsi, son temps de travail a été recalculé et serait modifié de la façon suivante : 30,08 heures hebdomadaires, au lieu de 26,33 heures hebdomadaires actuellement. Le comité technique du Centre de Gestion a été saisi et a rendu un avis favorable le 28 mai 2019.

Au service de la mairie, l'inversion des postes d'agent administratif et d'agent d'accueil entraîne une augmentation du temps d'intervention pour le nouvel agent d'accueil. Depuis le mois de janvier 2019, l'agent d'accueil effectue 4 heures supplémentaires hebdomadaires, les mercredis matins. Ainsi, son temps de travail a été recalculé et serait modifié de la façon suivante : 26 heures hebdomadaires, au lieu de 22 heures hebdomadaires actuellement. Le comité technique du Centre de Gestion a été saisi et a rendu un avis favorable le 28 mai 2019.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux temps de travail pour les deux agents communaux, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe que la mairie de Soutiers sera fermée du 10 juin 2019 au 3 août 2019 inclus.
- L'inauguration de la nouvelle station d'épuration aura lieu le 5 juin 2019 à 18h00.
- L'association du Foyer Rural recherche des bénévoles pour la fête de la musique.
- La commune a été retenue par le CRPC pour proposer une séance de cinéma par mois. Une réunion d'information aura lieu le mercredi 26 juin à 18h00 à la mairie. La première séance aura lieu au Foyer Rural en septembre 2019.
- Transport scolaire : dans un délai de 3 ans, les arrêts à moins de 3km de la destination (école) seront surtaxés. Les familles concernées verraient le coût du transport scolaire passé de 150€ (QF5) à 195 euros quelque soit le QF de la famille. Des élus s'inquiètent d'une telle mesure pour notre ruralité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h42.

Le Maire,  
Benoît PIRON

